

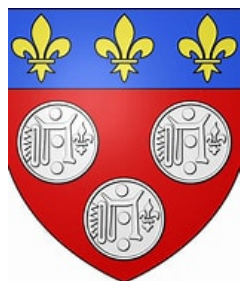
LES BOULEVARDS ...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien le monde médical

Dans le cadre de la mobilité urbaine, **MédiaChartres** fait un « parallèle » entre **Chartres** et la 7^{ème} **Ville de France**.



source: Médiapart blog (12/02/23 extrait)

« Mobilités urbaines : le passage en force d'un Maire / Président de Métropole »

La modification du plan de circulation d'une grande ville, imposant notamment un grand nombre de sens uniques, de suppressions de stationnements de surface, de promotions immobilières (toujours plus nombreuses) entraînent le

surcroît du trafic de transit (VP et PL) sur 4 boulevards principaux résidentiels intérieurs, provoquant la colère des riverains. La mobilisation est d'autant plus vive que ce report de trafic, s'est fait sans études d'impact, de bruit, de détériorations, de pollution, et SURTOUT sans concertation, au motif d'affirmation **-d'une Ville apaisée-** ?





Un Maire / Président qui explique aux riverains que « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » (sic). Le raisonnement est un peu court et plutôt méprisant, (voire indigne d'un élu).

Un Maire / Président qui met en œuvre un plan de circulation absurde, sans cohérence technique, injuste socialement et écologiquement, apaisant les uns au détriment des autres, qui s'arcboute obstinément sur sa position sans aucun argument plausible pour la justifier. On peut donc se poser la question de ce qui a motivé les décisions qu'il a prises. **Est-il bien**

conseillé ? Y a-t-il en arrière-plan d'autres projets prioritaires, incidemment « immobiliers » ? Les non-dits peuvent faire, comme on le voit, le lit des spéculations ...

Un Maire / Président qui, à la manière de Gribouille, sème le chaos un peu partout dans sa ville sans craindre de se mettre à dos un nombre croissant de ses concitoyens et au mépris des principes mêmes d'une démocratie participative dont il se veut le chantre. « La transparence, l'écoute, le respect de la parole de l'autre sont nos valeurs. » ? Il est vrai que les prochaines élections ne sont que dans 3 ans ... (sauf imprévus).



Il faut ajouter, les soutiens favorables d'une certaine « **presse locale** », l'utilisation des **magasins de la Ville et Agglo**, et une activité soutenue sur les **réseaux sociaux**. Cette agressivité n'a rien à voir avec celle que met son service d'ordre à nous expulser, lors de nos enquêtes. Ni avec

celle d'avoir imposé, **pour paraphraser Doisneau**, un chapelet de voitures qui se touchent sur les 4 Boulevards.

Foch/Clemenceau, Courtille, Chasles, Charles Péguy/de la résistance et les rues impraticables aux heures de pointes, Koenig, du grand Faubourg, de la Couronne et bien d'autres.



Il a (et a eu) des ambitions nationales, Il a aussi écrit dans son programme électoral, ce credo pour le moins patelin :
« Rien ne peut ni ne doit se faire sans vous » ?

Étienne Dombre

<https://www.bing.com/videos/search?q=youtube+Les+grands+boulevards+Yves+Montand&view=detail&mid=5C96739F705E1EB50BD25C96739F705E1EB50BD2&FORM=VIRE0&ru=%2fsearch%3fq%3dyoutube%2bLes%2bgrands%2bboulevards%2bYves%2bMontand%26qs%3dn%26form%3dQBR%26sp%3d-1%26ghc%3d1%26pq%3dyoutube%2bles%2bgrands%2bboulevards%2byves%2bmontand%26sc%3d8-42%26sk%3d%26cvid%3d14A0521C3A0C45F681C4E24DF8CC84A3%26ghsh%3d0%26ghacc%3d0%26ghpl%3d>

NB/ [MédiaChartres](#), a juste modifié quelques mots et rajouté le Noms des Blv et rues, **Montpellier/Chartres** résolument compatibles.

Serge Maloude

CA VA « GRINCER » ...

[MédiaChartres](#)

soutien

le

monde

médical

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



ça va « grincer » !



Avec le projet (**bien avancé**) de révision des textes de loi au **Sénat**, **MédiaChartres** présume que cela va créer un séisme au sein des communautés de communes, certains pouvant déjà envisager un « **recyclage** » ou un passage de relais à un proche de confiance (**qui ne sera d'ailleurs, nullement obligé de respecter les accords « d'arrières boutiques »**).



extraits: (source)

Proposition de loi tendant à prendre en compte le mandat de conseiller communautaire dans la limitation du cumul de mandats

Article unique

I. – Le premier alinéa de l'article L. 46-1 du code électoral est complété par

les mots : « , membre de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants ».

II. – Le premier alinéa du I de l'article 6-3 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen est complété par les mots : « , membre de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants ».

III. – Les I et II entrent en vigueur le premier jour du troisième mois suivant

Enregistré à la Présidence du Sénat le 10 février 2023

PROPOSITION DE LOI

tendant à prendre en compte les fonctions de président ou de vice-président

d'intercommunalité dans la limitation du cumul de fonctions exécutives, a promulgation de la présente loi.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Les lois de décentralisation ont conduit à la création de **féodalités locales**. Certains présidents d'exécutif local, notamment dans les très grandes collectivités ou intercommunalités, **ont même parfois un comportement autocratique**. Ces dérives sont la conséquence directe de la **concentration des pouvoirs**. De ce fait, il est regrettable qu'il y ait un véritable vide juridique dans les lois limitant les cumuls de fonctions, en ce sens qu'elles ne prennent pas en compte les fonctions de président ou de vice-président d'intercommunalité ni celles de vice-président de conseil départemental ou régional.

Il est ainsi aberrant qu'un élu puisse être à la fois président d'une communauté d'agglomération de plus de 300 000

habitants, maire d'une ville de 150 000 habitants et vice-président d'un conseil départemental ou régional, alors qu'un maire d'une petite commune de 100 habitants ne peut pas être à la fois simple conseiller départemental et simple conseiller régional.

À l'évidence, il faut renforcer la limitation des cumuls de fonctions exécutives. La présente proposition de loi tend donc à ce que nul ne puisse cumuler plus de deux fonctions exécutives dans des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Plus précisément, cela concerne les fonctions de maire, d'adjoint au maire, de président ou de vice-président d'intercommunalité et de président ou de vice-président de conseil départemental ou régional.



https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006392805/2000-04-06

Proposition de loi tendant à prendre en compte les fonctions de président ou de vice-président d'intercommunalité dans la

Limitation du cumul de fonctions exécutives

Article unique

I. – Le quatrième alinéa de l'article L. 5211-9 du code général des

collectivités territoriales est complété par une phrase ainsi rédigée : « Dans le

cas d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,

elles sont également incompatibles avec l'exercice de plus d'une des fonctions

suivantes : maire, maire d'arrondissement, maire délégué ou adjoint au maire ;

président ou vice-président de conseil départemental.

MédiaChartres va suivre l'évolution de cette modification de la loi, qui ne devrait pas « plaire » à tout le monde ?



ENQUÊTE ET RAPPORT ...

« **Théoriquement** » les forces de l'ordre, sont sensés (entre autre) protéger les populations. Lors d'une enquête nationale conjointe de **MédiaChartres** avec ses confrères, voici ce quelle a révélée:



archives

Une infime minorité, utilise (ou a utilisé) à titre privé ou pour « **rendre service** » (comme par exemple, **les pantouflards**) les fichiers de la Police ou de la Gendarmerie (**la tricoche**) mais la justice, ne l'entend PLUS ainsi et va tout mettre en œuvre, pour endiguer ses pratiques qui violent les règlements et dévalorisent l'image et le travail des forces de l'ordre. **Des investigations qui vont visés d'autres services de l'État (Préfectures, Ministères, etc)**



Enquête (extrait): publié le 11/02/2023 sur **MEDIAPART**
(source)

<https://www.mediapart.fr/journal/france/110223/fichiers-de-police-et-de-gendarmerie-dix-ans-de-detournements>

« **Consultations illégales, transmission d'informations confidentielles, voire corruption** : les fichiers de police, dont le contenu est sensible et l'usage encadré: Fichiers de police et de gendarmerie : retour sur dix ans de détournements ».

Le gigantesque « Traitement des antécédents judiciaires » (TAJ) et son ancêtre, le « Système de traitement des infractions constatées » (Stic), semblent surreprésentés. Renseignement au profit d'un ami, [vendetta personnelle](#) ou [revente d'informations](#) : les motivations sont multiples. Depuis 2015, le ministère de la justice dénombre 262 condamnations de première instance pour le délit de « détournement de la finalité d'un traitement de données à caractère personnel », l'une des qualifications pénales utilisées.

Dans plusieurs de ces rapports, l'IGPN précise que ces chiffres concernent toutes les consultations identifiées comme « **sans rapport avec le service** » (**c'est-à-dire que le policier n'avait pas de raison professionnelle valable de faire cette recherche**), quel que soit l'objectif poursuivi. « *Les informations ainsi obtenues peuvent avoir été remises à des tiers, avec ou sans but lucratif.*





archives

De son côté, l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) fait état de sept saisines du « **bureau des enquêtes** » par l'autorité judiciaire entre **2019** et **2021** pour des « **détournements de fichiers** » commis par des gendarmes. Auxquelles s'ajoutent **17 saisines** pour des délits voisins, la « **violation du secret** » (professionnel, de l'enquête ou de l'instruction). **En 2020, 37 sanctions disciplinaires ont été prises pour des « divulgations d'informations » vers l'extérieur.**

« Dans la plupart des affaires de consultation illégale, il n'y a pas d'argent versé, complète le magistrat L P. Ce sont des affaires de "curiosité malsaine" : le policier a passé au fichier des voisins ou des membres de sa famille. » Une curiosité malsaine qui a conduit des policiers et des gendarmes au tribunal plus d'une fois, comme en 2019 dans l'[Aisne](#) ou la même année [en Normandie](#). L' IGPN dénombre **107 manquements aux règles d'utilisation des fichiers ... Si la preuve de la consultation illégale est assez simple à rapporter par les enquêteurs, il en va différemment pour la preuve éventuelle d'une rétribution à titre de contrepartie.**

la Direction générale de la police nationale (DGPN) affiche

« **une politique de prévention particulièrement rigoureuse** » pour lutter contre les abus, compte tenu de « **la sensibilité de ces fichiers** ». Elle évoque aussi les outils techniques censés améliorer la traçabilité : comme une habilitation individuelle, un droit d'accès, etc. L'institution insiste sur le cadre censé garantir le respect du droit.

Comme elle le rappelle, le code de déontologie de la police et de la gendarmerie comporte une disposition spécifique sur les fichiers informatiques. Celle-ci impose aux fonctionnaires de « **préserver la vie privée des personnes** » et de n'utiliser les fichiers que « **dans le strict respect des finalités et des règles propres à chacun d'entre eux** ».

Ceci, nous ramènent au plan local (**Chartres et Agglo**), ou « **certaines personnes** » (utilisent) à titre privé les fichiers de la Police ou de la Gendarmerie dans le but d'aider des proches ou amis-es, ou sur demande de « **certaines employeurs où associés** » !

Selon les sources **MédiaChartres**, des « **signalements** », ont été rapportés auprès du **Ministère de l'intérieur** et d'autres services concernés, sur les agissements illégaux des personnes concernés.





Sylvie Muller



SOUS LES PAVES ... (2)

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Sous les pavés (suite)

Les «**améliorations**» entreprises autour de la Cathédrale de Chartres, vont (espérons-le) mettre en valeur le site et le monument (?)

MédiaChartres a précédemment évoqué la question, il reste le très sérieux sujet des aménagements de surface, le Parvis.

À ce jour, alors même que les arrêtés municipaux et la réglementation de la Ville interdisent sans ambiguïté, **la possibilité de fixer au sol sur l'espace Public, le moindre objet (PJ)**, certains propriétaires de restaurants, ne se privent pourtant pas d'«**enfreindre la loi, sans que PERSONNE, ne s'offusque (y compris, les services sensés faire respecter l'ordre)**», idem pour les sociétés de constructions ... Il ne fait aucun doute possible, sur les « **mansuétudes** » ordonnées en haut-lieux (**de façons officielles, où non ?**).¹





archives

Et de plus près,

Concernant les terrasses des bars et restaurants, l'autorisation n'est valable qu'une année et doit être renouvelé (combien sont à jour ?) combien de contrôles ont été réalisés en **2022**, réponse (selon nos sources) ... **AUCUN !** et pourtant, combien sont en règle ?

<https://www.chartres.fr/>

Points « **chauds** » : (et une copie à revoir ...)

[2023-02-09 at 13-41-33 2022-Domaine-public-Reglement-occupation-terrasse-presentoirs.](#)

Voir les autres, dans le règlement, (ci-dessous)



source: [site Mairie](#)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/domaine-public/demenagement-travaux/2022-Domaine-public-Reglement-occupation-terrasse-presentoirs.pdf

Pour les fixations au sol, voici les images du « **respect** » de la loi (CQFD)



MédiaChartres



Concernant la voirie (travaux et divers), le TOP !

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/domaine-public/demenagement-travaux/12-4825_-_R%C3%A9glement_voirie_communal.pdf

© MédiaChartres





Patrick Maresko



SOUS LES PAVÉS ... (1)

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Travaux d'aménagements des abords de la cathédrale, MédiaChartres préfère parler (d'embellissements) car cela en a grand besoin ...

Les équipes sur place et les marques au sol, ne laissent aucun doute, mais ce qui inquiète les résidents, c'est de savoir si le choix des pavés et dalles qui « orneront » le pourtour du monument, auront la même provenance que ceux qui sont actuellement dans les rues de Chartres centre ?





A l'époque du choix du fournisseur des pavés et dalles, les commanditaires avaient deux possibilités, choisir **Français** ou

Chinois, pour des « **raisons économiques** » ils ont été au plus « **avantageux** » en apparence seulement, **car aujourd'hui tout est à refaire** ! Alors, le « **made in France** » sera t'il vraiment de la partie ?

Il serait désastreux, de voir se répéter les erreurs du passé sur 7500 m², **les damiers noir et blanc doivent être bannis du site classé** sous la double protection: 1/ des monuments historiques 2/ du patrimoine mondial de l'Unesco, de plus, il engagerait la responsabilité des décideurs.

<https://whc.unesco.org/fr/list/>





– photos archives

[MédiaChartres](#)



les rues de Chartres centre

Si la qualité des matériaux est importante, celle des joints l'est tout autant, pour preuve « voir le parvis du théâtre »





©

MédiaChartres

plus de joints !

Espérons, que les travaux qui dureront un « **certain temps** » ? (et après les fouilles), ne mettrons pas en évidence les mauvais aspects, comme: les grilles couleur « **rouille** », le jardin de l'Évêché (dont nous ne connaissons toujours pas la destinée); réhabilitation, transformation en parking, jardin paysagé à la Française ?





©

MédiaChartres

Au nombre de touristes et visiteurs du site, il serait heureux de les prévenir du contexte; flyers (multilingue), office du tourisme, pancartes explicatives, magazines guides et site de la Ville, etc (ce qui n'est pas le cas actuellement) ! **alors avec 6 millions d'euros ... ?**

Le +: « 6 millions d'euros non réclamés et perdus par un joueur » ?

https://www.bfmtv.com/societe/loto-6-millions-d-euros-non-reclames-et-perdus-par-un-joueur-en-loire-atlantique_AN-202204160255.html

POUR INFO ET DÉCOUVERTE :

<https://www.paris.fr/pages/le-pave-parisien-a-l-epreuve-du-temps-7511>

Concernant les terrasses et l'environnement de proximité ... à suivre, dans notre prochaine publication.

Patrick Maresko

CHARTRES, A LA PORTE ... !

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !



Raté, contrairement aux promesses du passé, le Maire de Chartres ne prendra pas la porte ... (Guillaume).

Un temps, la municipalité avait focalisé sa communication, sur le projet de reconstruction (en chantier école), qui nous le savons désormais, est tombé à l'eau (et pas à l'Eure).

de son patrimoine, nous avons ouvert nos archives, et nous ne sommes plus à Chartres, à une lère pierre près ...

DOSSIER

**Le projet de chartier-école
mis à l'épreuve - compte rendu de
l'investissement réalisé
par les Chartrois -
(Philippe Pélissier,
maire de la Chartre)**

Initiative et partenariat. C'est un
nouveau mode de gestion à venir
pour la Chartre.

Le projet de chartier-école a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé. Le projet a permis
de financer la construction d'un
nouveau bâtiment scolaire et
d'acquiescer le projet de chartier-école
pour 2018. Le projet a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé.



Le projet de chartier-école a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé. Le projet a permis
de financer la construction d'un
nouveau bâtiment scolaire et
d'acquiescer le projet de chartier-école
pour 2018. Le projet a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé.

Le projet de chartier-école a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé. Le projet a permis
de financer la construction d'un
nouveau bâtiment scolaire et
d'acquiescer le projet de chartier-école
pour 2018. Le projet a été
réalisé grâce à l'investissement
public et privé.



PHOTO: BUREAU D'ARCHITECTURE





© MédiChartres

(avant et après)

Les maladroitement explications et justifications, n'ont pas réellement convaincues les Chartrains-nes, priorité à la rentabilité et aux retours sur investissements, la Mairie ne fait pas dans ... « **l'épicerie** » !

« Mais enfin, la véritable tragédie de Faust, ce n'est pas qu'il ait vendu son âme au diable. La véritable tragédie, c'est qu'il n'y a pas de diable pour vous acheter votre âme. Il n'y a pas preneur. [...] Il y a bien toute une flopée de margoulines qui se donnent des airs, qui se déclarent preneurs, et je ne dis pas qu'on ne peut pas s'arranger avec eux, avec un certain profit, on peut ! Ils vous offrent le succès, l'argent, l'adulation des foules. Mais c'est de la bouillie pour chats, et lorsqu'on s'appelle: Michel-Ange, Goya, Mozart, Tolstoï, Dostoïevski ou Malraux, **on doit mourir avec le sentiment de ne pas avoir fait de « l'épicerie »** .

Souhaitons, que les futures locataires, seront plus ouverts et moins calculateurs, pour voir **ENFIN** les travaux débiter.





© MédiaChartres

pourquoi est-ce qu'on se pose des questions ?

**si on pose la
première pierre
et que quelqu'un
la jette,
on en est où,
exactement ?**

angelcarriqui.com

MédiaChartres, espère que cela sera, pour bientôt.

Sandra Michelle

ENCORE UN « MIRACLE » A CHARTRES !

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres a été informé de « l'événement » qui « euphorise le Maire de Chartres et quelques adjoints-es », qui vont fêter



(dignement) l'événement ...

Les deux médias

locaux asservis, se sont empressés de diffuser l'information la plus importante, après que l'homme posa le pied sur la Lune, le 20/07/1969.



Étonnant, car lors des précédentes publications des rapports de la CRC (Chambre Régionale des comptes) sur Chartres et Chartres Métropole, ils ont nettement été moins loquasse, voir même totalement muet ?

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-chartres-eure-et-loir-0>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-eure-et-loir-cahier-1>

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-eure-et-loir-cahier-2>

A noter, qu'aucune demande de rectification, a été formulée par les intéressés, concernant ces rapports ?

En résumé, toutes les personnes travaillant à la CRC, seraient incapables de faire la différence entre un + et un - malgré l'expérience de nombreuses années, ils ne comprendraient rien à rien (?)

<https://www.ccomptes.fr/fr/cour-des-comptes/organisation>

Communiqué CRC (extrait):

« sans rejeter l'argumentaire de la **SPL Chartres aménagement**, la Chambre Régionale des Comptes reconnaît « **une divergence**

d'analyse, et choisit de ne pas se prononcer » !

<https://www.chartres-amenagement.com/qui-sommes-nous/>

<https://www.societe.com/societe/chartres-amenagement-514950104.html>



© MédiaChartres

Ubuesque; intervention « providentielle et divine » des pantouflards (?) la **CRC** fait parfaitement et correctement son travail. Il a donc fallu d'énormes pressions à très haut niveaux, pour réussir infléchir (**une partie seulement**) du rapport sur la **SPL Chartres aménagement**, pas de quoi se glorifier, **rapport qui ne couvre seulement, la période allant de 2014 à 2019, et pour la suite ?**



Chartres
aménagement
Créateur de lieux de vie

Pourtant, **MédiaChartres** imagine déjà, les articles « **dithyrambiques** » et « **alambiqués** » qui ne vont pas manquer, dans les pages des prochains magazines de la Mairie ou de

l'Agglo.



Mais, d'après nos sources, ce « dossier » est en route pour de nouvelles aventures ...



Haut Conseil des
Finances Publiques 



Ne rater surtout pas, les prochains épisodes ...



Martine Leroy

CORVÉABLE (MAIS, POUR LA BONNE CAUSE ...)

[MédiaChartres](#) à découvert comment les « satellites » de

Chartres et sa Métropole, recrutait du pe



En passant par un site dédié et réservé, aux collectivités locales. Ils recrutent sous couvert d'entités, le personnel « polyvalent » pour les « SEM » « SPL » et autres filiales ...



Mais la véritable question, (celle qui dérange et qui fâche) est ... « **qui rédige les contrats de travail, et les bulletins de salaires** », et que disent les registres unique du Personnel (?) est-il réellement légal, d'être embauché par une entité, et ne travailler **QUE, OU** pour d'autres (?)

« **bizarre, vous avez dit bizarre** » (drôle de drame, dirait Louis Jouvet ...)

source:



<https://www.emploipublic.fr/offre-emploi/offre-emploi-gestionnaire-de-transactions-immobilieres-h-f->



Employeur :

(extrait) - **Rattaché au responsable de service, vous êtes chargé de :**

- **Mettre en œuvre et suivre les procédures d'acquisitions immobilières (amiable, préemption, délégation du Droit de préemption urbain, expropriation, bien vacants et sans maître), de cessions immobilières et d'échanges,**
- **Apporter votre expertise foncière dans le cadre d'opérations d'aménagement,**
- **Gérer les constitutions de servitudes au bénéfice des entités ou octroyées par les entités,**
- **Gérer les procédures de classement et de déclassement du domaine public,**
- **Mettre à jour les tableaux de bords du patrimoine de la Ville et de Chartres Métropole,**
- **Gérer la fiscalité immobilière (déclarations, paiement, demandes d'exonération).**

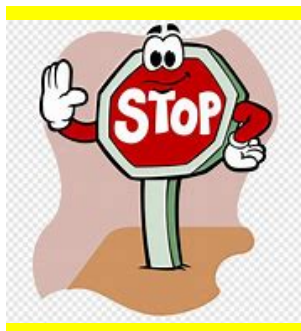
En complément de ces missions, vous participez à l'élaboration du budget du service et à la commande de prestations techniques nécessaires auprès des professionnels (diagnostiqueur, géomètre...). Vous répondez à des courriers ou établissez des certificats divers. Vous participez à la vie du service (archivage, commande de fournitures...

En résumé et en un mot, « providentiel » H/F à tout faire, corvéable à merci et prêt-e, à endosser toutes les responsabilités et être EXTRÊMEMENT discret (condition Sine Qua Non) !

Sans oublier (certainement ?): de débusquer de nombreuses

potentielles « lois ORI » , d'innombrables emplacements possibles pour de futures promotions immobilières (bétonnage), s'approprier un maximum d'espace constructible, ajouter le plus possible de servitudes au bénéfice des bétonneurs, réduire au strict minimum les zones sauvegardées, et la liste n'est pas exhaustive ...

Ceci en (parfaite) légalité (?) il appartient aujourd'hui, aux instances compétentes de se saisir du sujet, d'ouvrir le dossier, d'enquêter et d'agir rapidement, si possible.



Pour MédiaChartres, l'inspection du travail (et les autres instances concernées), seraient SUREMENT bien inspirées d'aller jeter un regard sur les registres et contrats de travail du personnel, de ce « nébuleux microcosme » et ses



(GROS et TRÈS NOMBREUX SATELLITES).



<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/le-reglement-interieur-et-le-pouvoir-de-direction/article/le-registre-unique-du-personnel>

(extrait): Établi par l'employeur, quel que soit l'effectif de l'entreprise, le registre unique du personnel permet de s'assurer de la transparence des emplois dans chaque établissement de l'entreprise.

Il doit comporter des mentions obligatoires concernant l'identification des salariés, les dates d'embauche et de départ, les contrats de travail.

Les mentions portées sur le registre unique du personnel sont conservées pendant **5 ans** à compter de la date à laquelle le salarié ou le stagiaire a quitté l'établissement.

Toute infraction est punie d'une sanction pénale.



Joël Drouin

SPORTS ... (DE COMBAT) !

SPORTS

Après la polémique qui enfle de plus en plus sur la gestion et l'état des finances , des Clubs de sport locaux , révélée par le journaliste indépendant, spécialiste du foot **Romain Molina**, [MédiaChartres](#) (après enquête) *confirme qu'il se passe « d'étranges*

choses » à Chartres ...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Romain_Molina

https://twitter.com/Romain_Molina

« Connus pour plusieurs de ses **enquêtes chocs sur le monde du sport**, le journaliste a fait de nouvelles révélations, lundi 13 septembre, suscitant de nombreuses réactions d'internautes. Il était 1h30 ce lundi soir et pourtant plus de **20 000 auditeurs** étaient encore debout pour écouter **Romain Molina** sur **Twitter** »

<https://larevuedesmedias.ina.fr/romain-molina-journaliste-enquete-sport-foot-youtube-outsider>

Un professionnel reconnu, depuis longtemps.



Ainsi, **le Maire de Chartres** a t'il « **encore** » choisi la voie judiciaire (...), pour essayer de se « **justifier** », comme l'ex-vice Présidente de la Fédération Française de Football, **Brigitte Henriques**.

<https://www.msn.com/fr-fr/sport/football/romain-molina-a-re%C3%A7u-une-plainte-de-l-ancienne-vice-pr%C3%A9sidente-de-la-fff/ar-AA16y86U>

MédiaChartres pense qu'il aurait été très utile, de réserver un étage de la Mairie, à la mise en place d'un « **tribunal privé** » au regard du nombre de dépôts de plaintes qui se succèdent !

Après avoir raté les titres « **d'avocat** » et « **Président de la**

République », le Maire serait ainsi, Juge, Avocat

Tribunal

PRIVÉ



MédiaChartres suit ce dossier avec beaucoup d'attention, mais il appartient désormais à la Justice (**la vraie**) de trancher et

RIEN
QUE LA
VÉRITÉ

de rechercher la **vérité** et ...

Sylvie Muller

LES « DÉRIVES » DU SPORT !

A l'instar de certains médias locaux, [MédiaChartres](#) est éberlué par le fonctionnement et le financement, des clubs sportifs du « consortium C 'Chartres » ! Et les Chartrains le seront certainement également, car les ratios **dépenses/résultats**, ne sont pas à la hauteur des attentes ...

Vouloir s'illustrer et briller (peut-être même, viser la postérité ?) dans tous les domaines à un coût, **payé par les contribuables** !



Voyez plutôt, les explications qui suivent: (sources).

« Le rapport de la **DNCG** (Direction nationale du contrôle de gestion) de la ligue de football professionnel sur le **C'Chartres Football** a montré des failles dans la gestion de l'argent public, et à sanctionner le club et l'équipe. Plusieurs vidéos virales au sujet de la situation du club sont diffusées sur les réseaux sociaux, et font de la Ville de Chartres la risée des amateurs du football et du public.

Alors que le club a bénéficié de 1,2 million d'euros de subvention de la part de la ville de Chartres au précédent conseil municipal »

CHARTRES – (extrait)

« **Monsieur le président, la confiance entre les Chartains et leur club de football est rompue** » Afin d'en savoir plus sur la situation actuelle du *C'Chartres Football club*, le conseiller municipal, **Ladislav Vergne**, a écrit une lettre à **Gérard Soler**.

Deux victoires sur les huit premiers matchs de la saison, le CCF est en pleine tempête : départ de plusieurs joueurs, des amendes de la DNCG (le gendarme financier du football), des points de pénalité au classement, etc.

Football / National 2 (un club doté d'un budget de 2,7 M€, l'un des plus importants de la division).

Très mal en point sportivement et en proie à des problèmes financiers, le *C'Chartres Football* traverse une crise sans précédent dans son histoire, alimentée par une vidéo polémique publiée sur les réseaux sociaux par **un journaliste indépendant**.



<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070722>
(pour info et rappel)

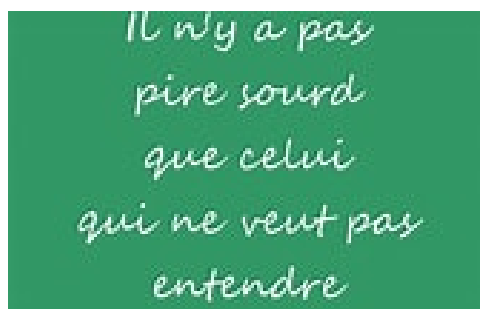
Et bien évidemment, *de facto*, le Maire de Chartres, « accroche » une plainte supplémentaire à son lourd « palmarès » ...

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/sports/video-sur-la-gestion-du-c-chartres-football-le-maire-jean-pierre-gorges-annonce-le-depot-d-une-plainte-en-diffamation_14249392/

Dans ce contexte extrême, le Maire annonce sans vergogne, que 2023 sera l'année des réalisations (et des dépenses) pharaoniques pour Chartres.

https://actu.fr/centre-val-de-loire/chartres_28085/l-annee-de-

[tous-les-chantiers-pour-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges_56693952.html](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-chartres-eure-et-loir-0)



Alors même que la **CRC** (chambre régionale des comptes), à déjà interpellée le Maire dans plusieurs rapports (**2022/2023**) sur les risques de possible »**banqueroute** » ou « **mise sous tutelle**« , si la Ville ne se reprenait pas en main et ne freinait pas en **URGENCE** ses investissements !

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-chartres-metropole-chartres-eure-et-loir-0>

MédiaChartres, pense qu' il est (grand) temps pour les plus hautes instances, d'intervenir et stopper **l'hémorragie** (Hémophilie - financière- une maladie hémorragique grave) !



Martine Leroy